



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/ME/C.38/5

4 juin 2010

Réunion du Conseil du FEM
29 juin – 2 juillet 2010
Washington
États-Unis

Point 9 de l'ordre du jour

RÉPONSE DE LA DIRECTION
AU RAPPORT ANNUEL DE LA PERFORMANCE DU FEM (2009)

(Document préparé par le Secrétariat du FEM)

Réponse de la direction au Rapport annuel de la performance du FEM (2009)

1. Le Secrétariat prend connaissance avec intérêt du sixième Rapport annuel de la performance du FEM (2009) préparé par le Bureau de l'évaluation. Ce rapport fournit d'utiles enseignements pouvant aider le FEM à administrer son portefeuille de projets. Le tableau synoptique de la performance, qui donne une vue d'ensemble des résultats des Entités d'exécution et du Secrétariat en fonction de divers paramètres retenus par le Bureau, est un guide utile pour suivre le degré de prise en compte des recommandations présentées à l'occasion de ces rapports.
2. Le Secrétariat prend bonne note de la conclusion selon laquelle les résultats de 91 % des projets achevés pendant l'exercice 09 sont jugés satisfaisants, ce qui est supérieur à l'objectif initial de 75 %. Ce taux est également supérieur à la moyenne générale à ce jour (83 %), mais, comme le note le rapport, il ne faut pas partir du principe qu'il s'agit là d'une tendance à long terme, les chiffres de chaque exercice étant basés sur un échantillon de projets pour lesquels une évaluation a été présentée.
3. Le Secrétariat se félicite de l'étude détaillée sur les cofinancements, qui s'est appuyée sur les évaluations finales, et recommande de poursuivre l'analyse de cette question. Compte tenu de cette étude et de l'époque à laquelle remonte la dernière décision du Conseil sur les cofinancements (2002), il convient que le Secrétariat travaille en collaboration avec les Entités d'exécution et le STAP pour mettre à jour la politique en la matière en tenant compte des conclusions de ce rapport.
4. Le Secrétariat constate avec plaisir que la qualité de la supervision effectuée par les trois principales Entités d'exécution (Banque mondiale, PNUD et PNUE) a globalement eu tendance à s'améliorer et est jugée au moins assez satisfaisante pour 85 % des projets supervisés. Le Secrétariat se dit encouragé par les bons résultats que la Banque mondiale et le PNUD continuent d'obtenir et par la nette amélioration de la qualité de la supervision du PNUE.
5. Le Secrétariat reconnaît que les Entités d'exécution dont le portefeuille comprend en majorité des projets de moyenne envergure ou des activités habilitantes sont désavantagées par rapport à celles qui administrent surtout des projets de grande envergure. Toutefois, le rapport ne prend pas en compte les coûts réels supportés par les Entités d'exécution, ce qu'il faudra faire si la politique de défraiement doit être mise à jour. En outre, il est à noter que le taux fixe permet de réduire les coûts de transaction. Avant de s'engager dans une réforme de la politique de défraiement, il faudra réaliser une analyse plus solide. La prise en compte des dépenses administratives des Entités d'exécution dans le rapport de suivi annuel pour 2009 pourrait apporter des éléments en ce sens.
6. Le Secrétariat prend également bonne note de l'augmentation du pourcentage de projets dont la clôture a été retardée au cours de l'exercice 09 et souhaiterait qu'une analyse des causes récurrentes de tels retards soit réalisée. Il reconnaît aussi qu'il existe une corrélation entre la qualité des modalités de suivi-évaluation prévues avant le démarrage du projet et la qualité du suivi sur le terrain pendant l'exécution des activités, une conséquence de la politique adoptée en 2006 par l'institution dans ce domaine.
7. Le Secrétariat note que, dans de nombreux cas, les Entités d'exécution ne présentent pas leur rapport d'évaluation finale dans les délais, c'est-à-dire pendant les 12 mois suivant la clôture du projet. Au cours des deux dernières années, le Secrétariat a dressé des listes de projets clôturés en s'appuyant sur les informations collectées auprès des Entités d'exécution ; ces listes devraient améliorer la capacité du Bureau à suivre les projets pour lesquels une évaluation finale n'a pas été présentée. Le Secrétariat accueille favorablement la recommandation selon laquelle il doit travailler en collaboration avec le Bureau de l'évaluation et les Entités d'exécution pour définir et appliquer des mesures qui permettront de mieux suivre l'état d'avancement des projets par le biais du SGIP.